

commerciaux et notamment de la procédure antidumping dans le cadre de l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain], les négociations concernant l'accession de la Chine et d'autres pays à l'OMC, et la récente décision des ministres de l'OCDE d'engager des négociations en vue de conclure un accord multilatéral sur l'investissement sont autant d'éléments essentiels à la poursuite de la libéralisation des échanges et à l'atteinte des objectifs de la politique commerciale du Canada.

Collectivement, ces institutions, relations et négociations représentent, pour ce qui concerne notre politique mondiale en matière de commerce et d'investissement, la scène principale où le jeu du Canada doit être, et est effectivement, de premier ordre.

Pourtant, et c'est assez intéressant, l'attention se porte ailleurs depuis quelque temps. En effet, et fort justement, les initiatives régionales se taillent depuis peu la part du lion dans les manchettes et s'adjugent une partie importante des ressources de négociation et des énergies créatrices disponibles. Depuis le milieu des années 1980, et sous la poussée de l'évolution mondiale dont j'ai déjà traité, la croissance du commerce est en bonne partie attribuable aux régions. En outre, la dynamique de l'établissement de règles internationales pour régir le commerce et l'investissement est tout autant issue d'efforts de réforme régionaux que d'initiatives de l'OMC, de l'OCDE ou de la Quadrilatérale.

Un certain nombre de pays d'Amérique latine et d'Asie figurent désormais parmi les acteurs les plus dynamiques et les plus constructifs de la scène internationale. Ainsi, les Amériques présentent aujourd'hui des possibilités de commerce et d'investissement qui relevaient de l'utopie voilà 10 ans à peine. Plusieurs pays latino-américains sont portés à partager les vues du Canada concernant de nombreuses questions de politique commerciale, dont le dossier de plus en plus important du commerce et de l'environnement, la réforme la plus poussée des pratiques de subventionnement des produits agricoles et le considérable resserrement des règles internationales visant la législation antidumping, sinon le démantèlement de cette législation. Les progrès que nous accomplirons sur ces points ainsi que dans d'autres domaines nous garantiront un accès plus vaste aux marchés, y compris sur les marchés des autres membres de la Quadrilatérale.

Du point de vue des résultats, le régionalisme ne s'est montré de façon générale ni meilleur que le multilatéralisme, ni dangereux pour celui-ci. Il ne s'agit ni d'un atout indispensable ni d'un handicap inévitable dans la progression vers une libéralisation plus globale. En dépit des craintes, parfois fondées, concernant le détournement possible du commerce par les blocs régionaux,